

Pétrole et gaz du Canada—Loi

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je veux rectifier une petite erreur de procédure que j'ai commise tout à l'heure. J'ai désigné l'honorable Michael Wilson comme parrain de la motion. Naturellement j'aurais dû dire ceci:

M. HARVIE ANDRE (AU NOM DE M. WILSON) propose:

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conséquence, en conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

La Chambre veut peut-être passer maintenant à la motion n° 27.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Du consentement unanime.

M. Harvie Andre (au nom de M. Wilson) propose:

Motion n° 27

Qu'on modifie le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 35, en supprimant les lignes 35 à 41 inclusivement, page 20.

—Monsieur l'Orateur, la motion n° 27 se rapporte aussi à la société Pétro-Canada et au rôle qu'elle jouera. Elle me donne l'occasion de relever quelques-unes des remarques erronées de mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), qui, si incroyable que ce soit, est le critique de son parti en matière énergétique. Il semble qu'il n'a absolument rien appris.

Il accuse notre parti de ne pas être logique. Je pense que cette critique s'adresse plutôt à son parti. Il dit que nous en sommes encore au moyen-âge si nous croyons que le secteur privé ne vaut rien ou n'a aucun avenir. Le député de Vancouver-Kingsway apprendrait peut-être quelque chose en conversant avec celui qui fut le spécialiste des questions énergétiques pour le Nouveau parti démocratique de 1974 à 1979. Je veux parler de l'honorable Tommy Douglas, qui est aujourd'hui l'un des membres du conseil d'administration de Husky Oil, une grosse compagnie pétrolière canadienne. Je pense qu'il apprendrait quelque chose et il serait moins tenté de faire des déclarations stupides comme celle qu'il a faite aujourd'hui.

Il a posé une question oratoire: pourquoi les conservateurs se désintéressent-ils des petites entreprises? Et il a établi un certain lien entre cette question et le problème de Petro-Canada.

J'aimerais lui rappeler deux anecdotes à propos de Petro-Canada. Il a certainement reçu dernièrement une lettre de M. Barry Peacock, président de la société Peacock Oil établie à Barry, en Ontario. M. Peacock est un négociant indépendant en pétrole qui a une petite entreprise. Il fournit du pétrole et du gaz à des stations-service indépendantes qui arborent l'emblème de sa société dans la région d'Orillia en Ontario. Le vice-président de Petro-Canada l'a appelé pour lui dire que Petro-Canada avait pris le contrôle d'une de ses stations d'essence et qu'elle avait passé un contrat avec le propriétaire de cette station pour lui fournir désormais son essence. M. Peacock a dit: «Pourtant, je pensais bien avoir un contrat avec cette personne; j'en étais même certain». Il a téléphoné à son détaillant que Petro-Canada était censé lui avoir enlevé et il est allé le voir. Le détaillant lui a dit: «Eh bien, pour être honnête, je dois dire qu'on m'a fait une offre que je ne pouvais pas refuser». Les représentants de Petro-Canada sont allés le voir et lui ont dit qu'ils dépenseraient \$20,000 pour améliorer sa station-service. Ils allaient installer de nouveaux réservoirs, de nouvelles pompes et de nouvelles affiches et donner au détaillant de l'argent pour faire de la publicité dans la localité et ainsi de suite et ils lui ont dit qu'ils s'occuperaient de tout ses engagements contractuels avec la compagnie Peacock Oil. Voilà comment cette grande société pétrolière canadienne, qui fait toutes sortes de bonnes choses pour les Canadiens, a enlevé une partie de son entreprise à un petit distributeur de pétrole indépendant du Canada, Peacock Oil. C'est une histoire vraie. Le député de Vancouver-Kingsway peut téléphoner à M. Peacock, à Barrie, en Ontario, et le lui demander. Le député ne se rappelle peut-être pas avoir reçu cette lettre. Il l'a probablement jetée au panier immédiatement parce qu'elle ne concordait pas avec ses idées.

● (1740)

Le député de Vancouver-Kingsway a aussi parlé de la façon dont on peut justifier la confiscation de 25 p. 100 de l'actif des sociétés du secteur privé établies dans le Nord. Il a dit que c'était justifiable compte tenu des dépenses fiscales. Je rappelle au député—je suis sûr qu'il l'a déjà entendu, mais qu'il préfère l'oublier—que s'il s'agit là d'une justification, le gouvernement a alors parfaitement le droit de saisir son régime enregistré d'épargne-retraite s'il en a un. S'il s'est servi d'un régime enregistré d'épargne-logement pour économiser en vue de l'achat d'une maison, suivant les principes qu'il défend, le gouvernement aurait parfaitement raison de saisir une partie de sa maison, car s'il a déjà obtenu une déduction d'impôt pour ses enfants, sa femme, son régime enregistré d'épargne-logement ou son régime enregistré d'épargne-retraite ou toute disposition fiscale du même genre, d'après le Nouveau parti démocratique, le gouvernement fédéral a moralement le droit de venir saisir une partie des actifs acquis grâce aux avantages fiscaux offerts par le gouvernement. Voilà des principes dignes d'un colonel Kadhafi. Ce sont des principes dignes d'une dictature du tiers monde, d'une république de bananes. Il est vraiment dégoûtant et révoltant d'entendre des Canadiens qui sont censés croire à la démocratie justifier un tel comportement.